



Ville de
Mandeuire

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuire - 25350

Plan de formation 2026

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Le plan de formation pour l'année 2026 joint aux présentes permet de mettre en lumière la politique de formation de la collectivité ainsi que les objectifs prioritaires pour l'année à venir.

Il informe la collectivité et les agents du bilan des formations mises en place pendant l'année 2025 et des formations prévues pour 2026.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial du 6 mai 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver le règlement de formation joint à la présente,
- d'habiliter le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Stéphane PODGORA



Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : **26 MAI 2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuire dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Ville de

Mandœuvre

Plan de formation

Année 2026

- ① **Politique de formation de la Collectivité**
- ② **Objectifs prioritaires (évolution des métiers / compétences à acquérir)**
- ③ **Année 2025 - Réalisations et orientations de la formation**
 - 1 - formations de professionnalisation CNFPT
 - 2 - formations sécurité obligatoires CNFPT
 - 3 - Formations en INTRA payantes CNFPT
 - 4 - formations payantes (CNFPT ou autres)
 - 5 - formations internes (autre que CNFPT)
 - 6 - prépa concours ou examen
- ④ **Année 2026 - Actions programmées**
 - 1 - formations obligatoires pour l'année 2026 (loi du 19 février 2007)
 - 2 - préparations concours
 - 3 - formations sécurité (intra ou non)
 - 4 - formations spécifiques (CNFPT ou autres)
 - 5 - formations internes non payantes
 - 6 - formations au titre du CPF

① Politique de formation de la Collectivité

Si l'efficacité d'une collectivité est directement dépendante de la compétence de ses agents, cette compétence doit suivre l'évolution de la société et des règles normatives imposées. La politique de la municipalité s'inscrit dans cette démarche évolutive qui consiste à ce que les agents puissent, à tous moments de leur carrière, bénéficier de formations adaptées à leur métier afin de parfaire leurs connaissances et accroître ainsi leur niveau de compétences qui seront mises à la disposition de la collectivité et des administrés. La formation est une véritable valeur ajoutée dont l'importance est déterminante à la fois pour la collectivité par l'image qu'elle donne sur l'extérieur mais aussi pour les services de qualité rendus à la population.

② Objectifs prioritaires (évolution des métiers / compétences à acquérir)

➤ Les objectifs généraux prioritaires du plan de formation sont :

- Répondre au mieux aux exigences accrues des usagers - citoyens et améliorer le rendu aux usagers
- Savoir s'adapter aux changements fréquents de réglementation et être en conformité avec les obligations en découlant.
- Développer les compétences des agents pour leur permettre de s'adapter aux nouvelles missions de service public.
- Développer la polyvalence des agents pour permettre de faire face à la raréfaction des moyens budgétaires et les contraintes liées à la gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Permettre aux agents d'évoluer via un accompagnement individuel.

➤ Les axes prioritaires de formations sont :

- Les habilitations et autorisations de conduite obligatoires
- La sécurité
- La polyvalence
- La qualité des services
- La réglementation
- Le Management
- La gestion courante
- L'intégration
- Le besoin individuel des agents
- L'aide à l'évolution (VAE, Bilan de Compétences)

③ Année 2025 - Réalisations et orientations de la formation

Année 2025 Réalisations et orientations de la formation

1 - Formations de professionnalisation CNFPT

→ Formations de professionnalisation tout au long de la carrière

➤ 1128.5 jours de formations catalogue pour 41 agents,

→ Formations d'intégration

➤ 2 formations d'intégration catégorie C en 2025

2 - Formations sécurité (en collaboration avec le CNFPT)

➤ Recyclages :

✳ Habilitation électrique BS BE Manœuvre - agent non électricien

✳ Habilitation électrique B1 B2 BR BC

➤ Initiales :

✳ Nacelle 1 B à poste fixe, élévation multidirectionnelle

✳ Minipelle

✳ Engin de déneigement

✳ Tondeuse autoportée

✳ Formation préalable obligatoire des assistants de prévention

✳ Utilisation, entretien et manipulation d'une tronçonneuse

3 - Formations en INTRA (en collaboration avec CNFPT)

➤ Formation « La maîtrise de la masse salariale » (agents du service RH)

4 - Formations payantes ou non (CNFPT et autres organismes)

CNFPT :

➤ Formations entraînement maniement des armes (3 agents) = **1305€**

➤ Formation FCO (1 agent) = **1050€**

Autres organismes :

➤ Journée d'étude « Ensemble face aux vulnérabilités » - CAMSP - **25€**

➤ Formations Berger Levrault ADAT / DSN - **276€**

➤ AIPR - recyclage - JB Formation - **288€**

➤ AIPR - initial - JB Formation - **288€**

➤ Formation tronçonneuse CFA VALDOIE - **616€**

➤ BAFA - **972€**

➤ Formation Certibiocide et certiphyto- **3948 €**

➤ Formation mixage - Le MOLOCO - **13€**

➤ Formation Bibliothécaire - ABF - **1300 €**

➤ Formation « lutte contre le moustique tigre » - ARS - **0 €**

➤ Formation « Initiation techniques de grimpe dans les arbres » - CFA CHATEAUFARINE- **777 €**

5 - Formations en internes (autre que CNFPT)

Aucune formation en interne n'a été réalisée en 2025

6 - Préparation concours

- 1 prépa concours Chef de service de Police Municipale
- 1 prépa concours Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- 1 prépa concours Rédacteur (tremplin)
- 1 prépa concours Rédacteur Principal

7- Formations au titre du CPF

Un agent a utilisé heures au titre de son CPF

④ Année 2026 - Actions programmées

Année 2026

Prévisions des formations (Estimation budget : 20 000 €)

1 - Formations de professionnalisation CNFPT

✳ Formation d'intégration

- 1 agent est concerné par cette formation (1 agent service Logistique (cat C))

✳ Formations de professionnalisation

- ➔ Tout au long de la carrière (3 à 10 jours dans la carrière)
- Tous les agents susceptibles d'être concernés
- ➔ Pour une prise de responsabilité (3 jours dans les 6 mois)
- Tous les agents susceptibles d'être concernés

2- Préparations au concours ou examens professionnels pour l'année 2026

Prepa concours Rédacteur principal 2^e classe

Prepa concours Adjoint administratif principal 2^e classe suite

Prepa concours Chef de service de Police Municipale

3- Sécurité (union ou non) CNFPT

➤ Recyclages :

- ✳ Habilitation électrique non-électricien
- ✳ Tondeuse autoportée
- ✳ Nacelle 1 B chariot élévateur avec fourche et godet
- ✳ Plateforme élévatrices mobiles de personnel PEMP
- ✳ Balayeuse

➤ Initiales :

- ✳ Chariot élévateur avec fourche et godet
- ✳ Minipelle
- ✳ Nacelle 1 B

4 - Formations spécifiques payantes ou non (CNFPT et autres organismes)

CNFPT :

Formation tronc commun FCO Police municipale suite 300€

Formation tirs obligatoires Police municipale (trois agents PM) - 870€

Autres organismes :

- Formation AFPA Recyclage Aero EP - 490 €
- Formation Certibiocide Désinfectants (1 agent) - 210 €
- Enveloppe formation crèche - 1500€ dont 1250€ pour la formation de formateur Petite Enfance
- Formation Bâton télescopique (3 agents PM) - 850 €
- Formation Ateliers remise à niveau - 3025 €
- Formation DOTELEC (2 agents) - 2040 €
- Formation Microstation 2D 5400€
- Formation BAFD - 514 €
- Formation Permis Poids Lourds - 2000 €
- Formation « L'approche SNOEZLEN » (agents Bibliothèque/crèche/SMEJ/CCAS) - 2653 €
- Formation Bibliothécaire - ABF - 0 € car report

5 - Formations internes non payantes (union ou intra) demandées au CNFPT

- Formations bureautique (Excel / Word)
- Formation urbanisme (Instruction des enseignes)
- Formation accueil (Accueillir des personnes en deuil)
- Formations sécurité (SST / gestes et postures / HACCP)
- Formation Compta (La gestion de l'inventaire et du patrimoine / Les opérations budgétaires spécifiques)
- Formations RH (Annualisation du temps de travail / La gestion des Elus...)

6- Formations au titre du CPF

Sont retenues au titre du CPF :

-

7- Congé formation

Une demande de congé formation a été acceptée en 2025 concernant un agent de la crèche pour la préparation de son diplôme d'auxiliaire de puériculture et se poursuit jusqu'à l'été 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 025-212503676-20260519-2026_05_19_05-DE